



le Pied du Jura

Numéro 23/ novembre 2010

Le petit journal de Gimel

Le Pied change de mains

SOMMAIRE:

- Municipalité: 2
- Conseil communal: 3-4
- Bibliothèque: 4
- L'ASSAGIE: 5-6
- Un portrait: 7
- Revue des pompes: 8
- La langue: 9
- La technique: 9
- Une société: 10
- Le milan royal: 11
- Charte d'Amitié: 12-14
- Bientôt le ski: 15
- Agenda: 16

Editeur responsable: ADIG
Reynald ISELY, François MARTI,
François FELIX
Provence 4,1188 Gimel,
nimage@bluewin.ch

Cinq ans. Voici déjà cinq ans qu'Isabelle et Marco BALLENEGGER ont décidé de créer un petit journal à Gimel. Nos amis ont réuni autour d'eux un réseau de « correspondants » qui, au fil des parutions, offre à leurs fidèles lecteurs articles, photos et dessins. De belles histoires et découvertes.

Isabelle et Marco, souhaitant « passer la main », se sont approchés de l'Association des Intérêts de Gimel (ADIG) qui a accepté de reprendre le flambeau.

Reprendre le flambeau certes, mais avec une pointe d'appréhension. Serons-nous à la hauteur de ce qui a été réalisé jusqu'alors? Nous ferons notre possible pour que la réponse soit positive. En ce sens, nous serons aidés par les « plumes » que vous avez pu apprécier au cours de ces dernières années. Un grand merci à ces personnes qui continueront à « voguer sur notre embarcation ». Nos chaleureux remerciements à Emile REYMOND qui, après avoir contribué à la réussite de ce journal, a décidé de se retirer.

Le « Pied du Jura » a trouvé son rythme de croisière. Il est attendu, apprécié. Dès lors, la nouvelle équipe va continuer sur cette lancée. Avec quelques évolutions quant au rythme de parution et au mode de diffusion:

- dans un premier temps, la fréquence de parution sera de trois fois l'an (mi février, mi-juin,

mi-octobre).

- par ailleurs, le « Pied » sera distribué dans l'ensemble des commerces de Gimel, ainsi qu'à la Maison de commune et à la bibliothèque (une douzaine de lieux)
- le prix du journal sera déterminé par l'acheteur et ce dernier glissera quelques pièces dans la « tirelire » mise à sa disposition.
- à terme, les abonnements avec distribution à domicile seront supprimés.
- au fil du temps, il est possible que les rubriques évoluent. Vos suggestions sont les bienvenues.

Les idées nouvelles sont toujours appréciées. Vous êtes intéressé-e à participer à l'aventure du « petit journal de Gimel », même modestement? N'hésitez pas! Contactez-nous afin que nous puissions en parler ensemble et voir quelle pourrait être votre contribution. De plus, nous souhaitons que ce petit journal soit le reflet de la vie associative de notre commune. Dès lors, nous remercions les membres des comités des nombreuses associations gimelanes de nous transmettre régulièrement les informations relatives à leurs activités.

En conclusion, nous souhaitons exprimer notre vive gratitude à Isabelle et Marco. Ils nous offrent un magnifique instrument d'échange et de partage. Puissions-nous vous en faire profiter de la meilleure manière qui soit.

Politique villageoise

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Gimel et l'Internet

Besoin d'une information? Le site officiel de la commune de Gimel en quelques clics
www.gimel.ch



Tout ce qui se passe à Gimel? Voici l'accès direct à la page Actualités-Annonces
<http://www.gimel.ch/annonces-fr144.html>

Cette rubrique est constamment mise à jour. Les annonces déjà éditées peuvent être modifiées par ajout / suppression / modification, d'une partie ou de l'entier de leur contenu, au fur et à mesure de la réception des informations portées à notre connaissance. Par conséquent, il est utile de les consulter régulièrement.

Et une nouvelle rubrique : Entreprise-Commerce-Artisanat-Restaurant-Culture-Soins

Accès direct :

<http://www.gimel.ch/commerces-entreprises-cafes-restaurants-fr149.html>

Entrepreneurs, artisans, commerçants, cafetiers-restaurateurs, hôteliers, formateurs et toutes personnes désireuses de faire connaître ses activités, vous pouvez faire parvenir à l'administration communale – secretariat@gimel.ch – une annonce qui sera enregistrée sur le site officiel de la commune de Gimel, sous cette rubrique.

Cette annonce peut contenir :

- une et jusqu'à 10 photos (elles défilent les unes après les autres à côté de l'annonce.)
- du texte
- des liens pour votre propre site, e-mail et autres
- une attache pour un fichier PDF

N'hésitez pas, c'est gratuit ! Un service offert par la Municipalité de Gimel.

La population gimelane au 10 novembre 2010:

Nombre de personnes inscrites:	1769
Nombre de personnes en séjour:	45
Nombre de personnes avec autorisation frontalière:	75
Total:	1889
Nombre de ménages:	779
Moyenne d'âge:	40,21 ans

Politique villageoise

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 23 septembre 2010 (débat et informations de la Municipalité)

Hôtel de l'Union: le 25 juin 2009, cinq membres du Conseil communal déposaient une motion demandant à la Municipalité d'établir une étude sur les possibilités d'affectation et de rénovation de l'Hôtel de l'Union. Un bureau d'architecte a rendu à la Municipalité un rapport posant divers constats portant tant sur le contexte général et local que sur les caractéristiques de l'hôtel et de son état. Le document inventorie trois possibilités d'aménagement du bâtiment avec des interventions par étapes. La Municipalité étudiera les différentes possibilités et reviendra devant le Conseil communal.

Préavis: deux préavis ont été déposés par la Municipalité: le premier concerne la demande d'adhésion à l'Association Intercommunale Scolaire Aubonne et Gimel-Etoy (ASSAGIE), alors que le second présente le nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires. Les commissions nommées par le bureau du Conseil rapporteront lors de la séance du 2 novembre.

Bois de la Rosière: un cheminement piétonnier a été créé dans le bois de la Rosière. Le parking pour voitures a été disposé en face de la chapelle.

Rue du Moulinet: la pose de chicanes provisoires a été effectuée pour une durée de 6 mois. Les travaux définitifs seront accomplis sur la base des observations faites durant cette période-test.

La Saubrette: à la suite d'infiltrations d'eau dans les terrains voisins, le canton va réarboriser un tronçon « test » de 30 mètres.



Séance du 2 novembre 2010 (débat et informations de la Municipalité)

ASSAGIE: la demande d'adhésion à l'Association Intercommunale Scolaire Aubonne et Gimel-Etoy (ASSAGIE), ainsi que les statuts de cette dernière ont été acceptés (voir détails p. 5-6)

ARCAM: le préavis concernant le règlement intercommunal sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires a également été approuvé. Ce règlement répond à une volonté du Grand Conseil vaudois d'uniformiser les mécanismes de taxation du séjour et des résidences secondaires. La nouvelle taxe sera gérée intégralement par l'Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), dont la commune de Gimel est membre depuis l'année 2009. Cette taxe sera destinée à financer des infrastructures et activités touristiques du district.

Budget: Monsieur Norbert REYMOND, syndic, a présenté le budget 2011. Celui-ci est soumis à la commission des finances qui rapportera lors de la prochaine séance.

Taux d'imposition: une nouvelle répartition de la facture sociale a été négociée entre le canton et les communes. Dès lors, le Conseil communal a accepté le préavis municipal qui prévoit une diminution de l'impôt communal de six points (passe de 71.5 à 65.5). Cette diminution sera compensée par une augmentation de l'impôt cantonal.

Route de Rolle: la Municipalité a informé le Conseil communal que les travaux de réfection débuteront au printemps 2011.

Cimetière: les tombes qui ont plus de 35 ans seront désaffectées en début d'année prochaine. Dès mars 2011 un jardin du souvenir sera créé à la hauteur du deuxième portail.

Tour de Romandie: De passage à Gimel le 30 avril 2011. Viendra de Saubraz sur le Prunier, puis descendra en direction du Signal de Bougy. Il s'agit d'un contre-la-montre, avant-dernière étape du tour.

Politique villageoise

SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL (SUITE)

Séance du 2 novembre 2010 (suite)

Jeunesse: Le Canton met en place une commission de jeunes 14-18 ans qui aura pour tâche de prendre position sur les projets concernant la jeunesse; cette commission devrait compter env. 25-30 personnes de cette tranche d'âge et siéger à Lausanne. La nomination de cette commission (pour laquelle le Canton recherche des candidats), fait suite à l'adoption de la loi sur le soutien aux activités de la jeunesse votée par le Grand Conseil en avril dernier.

Forêts: Une importante coupe de bois est effectuée au Mont-Bailly. Il y a plus de 650 m³ à abattre puisque la ville de Lausanne n'y avait plus procédé à une coupe depuis longtemps et que ce « rajeunissement » s'avère indispensable. Il s'agit d'un bois de bonne qualité, épicéa et sapin qui se commercialise à environ frs 100 à 120.- / m³, car

la demande pour les résineux est soutenue actuellement.

Election 2011: Monsieur le Syndic a informé les membres du Conseil communal que Mesdames Chantal DUBUGNON, Sylvie JUDAS et Ruth LAMBERCY, ainsi que Monsieur Roberto HOUMARD se représenteront lors des élections 2011 à la Municipalité. Par contre, Monsieur Norbert REYMOND, syndic, a décidé, après 17 ans de présence à la Municipalité, de mettre un terme à son activité au sein de l'exécutif de notre commune.

François MARTI

**Prochaine séance du Conseil communal:
vendredi 10 décembre 2010 à 19h30
foyer de la grande salle
(les séances sont publiques)**

Services communaux

LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE SE PRÉSENTE

C'est sous l'impulsion de Monsieur le pasteur, l'institutrice et quelques dames qui leur prêtaient main forte, que la bibliothèque a pris son envol dans les années 20. Le prêt se faisait le dimanche matin après le culte, au 1er étage du collège du Martinet et cela jusqu'en 1955.

Puis en 1993, Madame Isabelle Ballenegger a mis en place une équipe de bénévoles dans le but d'offrir à la population, avec l'appui de la Municipalité, les services d'une bibliothèque qui se trouvait dans des locaux situés sous la grande salle.

En 1995, le bâtiment abritant la Poste se libérant, la Municipalité l'a mis à disposition de la bibliothèque et c'est ainsi que cette dernière a pu continuer à se développer. Après le départ de Mme Ballenegger, c'est Madame Geneviève Burnier qui en a repris la responsabilité et cela jusqu'à fin 2008.

Depuis janvier 2008, la bibliothèque est installée Place de l'Union 3 dans de nouveaux locaux, judicieusement agencés et elle y connaît un bel essor.

Si le nombre de lecteurs est toujours à peu près le même, environ 230, ce n'est pas moins de 11'000 livres qui ont déjà été prêtés cette année.

De plus, 13 classes la fréquentent, auxquelles diverses animations sont proposées.

Nous avons dans nos rayons environ 7'000 ouvrages, comprenant des romans, des biographies, des

documentaires, des bandes dessinées et des albums à disposition des enfants, des jeunes et des adultes.

L'équipe se compose actuellement de Mmes Isabelle Juillerat, responsable, Nathalie Bussard, Marianne Fazan, Annette Jaccard et depuis la rentrée de Jitka Vit d'Essertines et de Jacqueline Brandt de Saubraz.

Nous essayons d'être, dans la mesure de nos moyens, à jour avec les achats de nouveautés et espérons satisfaire au mieux les attentes de nos lecteurs.

Nous ouvrons 5 heures par semaine :

mardi 10h.- 11h.

mercredi 16h.- 18h.

samedi 10h.- 12h.

et sommes atteignables pendant ces heures au

021 828 23 62

L'équipe se réjouit de vous y rencontrer prochainement !



Isabelle JULLERAT

Politique régionale

L'ASSAGIE, UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR L'ÉCOLE

Depuis 1986, des conventions règlent l'organisation de la scolarité obligatoire et la répartition des coûts scolaires entre les 16 communes qui composent l'Arrondissement scolaire d'Aubonne.

La loi scolaire ne permet plus aux communes d'être liées entre elles par des conventions, mais demande qu'une collaboration intercommunale soit mise en place: **entente intercommunale** ou **association intercommunale**. Le groupe de travail régional qui s'est penché sur la question a estimé que **l'association intercommunale** est la forme la plus adéquate pour gérer la scolarité obligatoire de notre région. Deux des 16 communes (St George et Longirod) quittent la structure Aubonne-Gimel pour se tourner vers Begnins.



De plus, l'Etat a souhaité que des **Conseils d'établissement** soient mis en place afin de permettre aux divers partenaires de l'école (communes, parents d'élèves, enseignants et milieux intéressés par la vie de l'établissement scolaire) de se rencontrer et d'échanger (voir compétences dans le tableau de la page suivante).

Le Conseil communal de Gimel, à l'instar des 13 autres Conseils communaux/généraux des communes partenaires, était appelé à se prononcer sur la création de l'Association Intercommunale scolaire Aubonne et Gimel-Etoy (ASSAGIE).

Lors de sa séance du 2 novembre 2010, le Conseil communal de Gimel a accepté la création de l'ASSAGIE. La mise en place de cette association, dont les statuts ont également été adoptés lors de cette même séance, apportera des changements au niveau de l'organisation et de la prise de décisions dans un certain nombre de domaines liés à la scolarité obligatoire. Les délégués du Conseil communal de Gimel au Conseil Intercommunal de l'ASSAGIE ont été nommés. Il s'agit de Messieurs Hervé MES-SIEUX et Laurent GUIGNARD (suppléants: Madame Sandra BOURGEOIS et Monsieur Antoine DURUSSEL).

Les établissements scolaires de l'ASSAGIE seront ceux d'Aubonne et de Gimel-Etoy. Chacun des établissements possèdera une direction distincte, alors que, très vraisemblablement, **un seul Conseil d'Établissement** s'intéressera à la vie scolaire des deux entités.

Petit rappel: pour les **enfants et adolescents de Gimel**, dès l'année scolaire en cours, l'enclassement se déroule de la manière suivante:

- de la 1ère enfantine à la 6ème année, les élèves fréquentent les bâtiments scolaires de Gimel, Saubraz, St Oyens et Essertines/Rolle (établissement de Gimel-Etoy).
- de la 7ème à la 9ème année, les élèves se rendent à Aubonne dans les bâtiments du Château, du Chêne et de Pré-Baulan (établissement d'Aubonne).

Le tableau de la page suivante résume:

- la forme de la nouvelle organisation
- la composition et les compétences des diverses instances

qui devraient prendre effet le 1er janvier 2011 (pour autant que les Conseils communaux/généraux des 13 autres communes concernées acceptent la création de cette association).

François FELIX

Politique régionale (suite)

L'ASSAGIE, UNE NOUVELLE ORGANISATION POUR L'ÉCOLE (SUITE)

Instances	Composition	Compétences
ASSAGIE		
Conseil Intercommunal	1 Municipal-e par commune 1 conseiller-ère communal-e/général-e par tranche de 1'600 habitants (Gimel: 2 représentants)	Résumé non exhaustif: -nomme les membres du comité de direction sur proposition des Municipalités. -contrôle la gestion et adopte le budget et les comptes annuels et décide des dépenses extra-budgétaires. -autorise la construction, la démolition ou la transformation des bâtiments appartenant à l'ASSAGIE. -autorise tout emprunt et vote le plafond d'investissement. -adopte le statut des collaborateurs de l'ASSAGIE et leur rémunération. -adopte la répartition des coûts de construction et de rénovation des bâtiments scolaires.
Comité de direction	7 membres: dont 1 représentant pour Gimel	Résumé non exhaustif: -exécute les décisions prises par le Conseil Intercommunal (CI). -gère le personnel de l'ASSAGIE. -exerce, dans le cadre de l'ASSAGIE, les tâches dévolues aux Municipalités. -nomme (partie politique) et désigne (partie civile) les membres du Conseil d'Établissement (voir composition du Conseil d'Établissement) -fixe le loyer des locaux et installations scolaires. -approuve le plan d'occupation des locaux. -entreprend auprès des communes les démarches pour rénover ou construire des locaux scolaires. -adopte le plan des transports scolaires.
Commission de gestion	5 membres élus par le Conseil Intercommunal (parmi ses membres)	Examine les comptes et la gestion de l'ASSAGIE.
Établissement de Gimel-Etoy		
Conseil de direction	le directeur (Monsieur ROSA) + les doyens	Gère l'école au quotidien
Établissement d'Aubonne		
Conseil de direction	le directeur (Monsieur BRELAZ) + les doyens	Gère l'école au quotidien
Établissement de Gimel-Etoy et Établissement d'Aubonne		
Conseil d'Établissement	Nombre de membres à définir, (mais au minimum 12 personnes) constitué de quatre quarts: -autorités intercommunales (partie politique) -parents d'élèves -enseignants et personnes travaillant au sein de l'école (infirmière, etc...). -milieux intéressés par la vie de l'établissement scolaire (partie civile)	Lieu de discussion et d'échanges sur tous les aspects concernant la vie de l'Établissement. Exemples: -se prononce sur la politique générale en matière de camps scolaires -préavise le programme et les actions de prévention -propose des mesures en matière de cantines scolaires, d'accueils des élèves en dehors des heures de cours, de devoirs surveillés, de transports, etc...